Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260226-2026_09-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Landévant

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, M. SAINT-JALMES Yves, Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, M. DIERCKX Alexandre, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. LESIEUR Arnaud, Mme RIBET Valérie, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme LE MENTEC Stéphanie, Mme LEMEL Evelyne, Mme HIVERT Cathy, M. JOSSE Sylvain, M. BOBIK Sébastien, Mme ROBINO-JUCHAT Floriane.

Avaient donné pouvoir :
Mme BONNEC Katia a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean-Paul.
Mme MICHEL Martine a donnée pouvoir à Mme LEMEL Evelyne.
M. DANIEL Jean-Louis a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.
Mme GOBLET Gaëlle a donné pouvoir à M. DIERCKX Alexandre.

Était absent excusé : M. COSTA Sébastien.

Mme DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-09	**Ressourcerie végétale – convention de prestation de service entre AQTA et la commune.**

Les services d'AQTA prévoient de réaliser une ressourcerie végétale sur la commune. Il s'agit d'un lieu permettant aux administrés de déposer leurs déchets de branchage et de taillage des haies. Le site sera également un lieu de sensibilisation, de démonstration et de formation aux pratiques écologiques comme le compostage individuel, le paillage, le broyage ou le mulching.

Dans ce cadre, les services d'AQTA Energies proposent de signer la convention de prestation de service ci-jointe.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260226-2026_09-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service entre AQTA et la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

